

VILLE DE BEAUSOLEIL

Alain DUCRUET

Adjoint Délégué à la Commande Publique

Beausoleil, le 11 Octobre 2024

Direction de la Commande Publique

Service Marchés Publics

N/Réf. : AD/CB/SB/407-24

Tel. : 04.97.11.46.00

Fax : 04.97.11.46.08

E-mail : marche-public@villedebeausoleil.fr

SYSCO France SA

Route de Martel

46200 SOUILLAC

Mail : FR0060-SM-ADV-cellule.mp@sysco.com

Objet : Fournitures et livraisons de denrées alimentaires

Accord-cadre n° 2024024-01 – Dégustation

Demande échantillons

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu au lot n°1 de la procédure de l'accord-cadre cité en référence.

Comme convenu à l'article 3.8.5.2 du Règlement de Consultation, je viens porter à votre information, par le présent courrier, les modalités de dégustation de vos produits.

Celles-ci se dérouleront le jeudi 24 octobre 2024 et pour ce faire, il est donc nécessaire que vous procédiez à **la livraison des mets demandés ci-dessous** la veille, soit **le mercredi 23 octobre 2024 entre 8h00 et 11h00 maximum** en présence du personnel habilité de la Commune, à l'EHPA, situé 26 Avenue Paul Doumer Prolongée à Beausoleil.

La liste des échantillons à livrer est la suivante :

- | | |
|--|---------------|
| - Beurre doux plaquette 82 % Mg | Quantité : 3 |
| - Crème liquide 1 litre | Quantité : 1 |
| - Crème dessert 125 g UHT | Quantité : 16 |
| - Camembert entier lait cru 250 g | Quantité : 5 |
| - Grana Padano 32 % pointe | Quantité : 1 |
| - Mozzarella Boule | Quantité : 3 |
| - Saint nectaire qualité supérieure 25 g | Quantité : 24 |
| - Reblochon pièce 500 g | Quantité : 3 |
| - Yaourts fruits 125g | Quantité : 24 |
| - Liégeois Vanille 100 g | Quantité : 24 |
| - Liégeois chocolat 100 g | Quantité : 24 |
| - Mousse chocolat 100 g | Quantité : 24 |
| - Flan Caramel 100 g | Quantité : 24 |

Cette dégustation se fera à l'aveugle, et aucun signe distinctif ne doit apparaître sur vos échantillons, hormis le numéro du présent lot n° 1 et la mention « candidat 3 » :

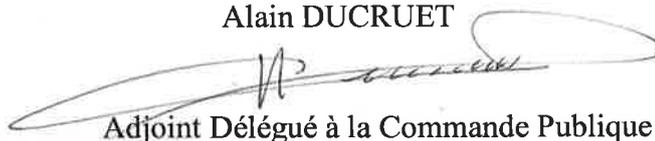
- Les personnes dégustent les composantes livrées sans savoir quel candidat les a proposées ;
- Chaque personne note la qualité de ces échantillons pour 20% au vu des critères définis à l'article 3.10.2 du Règlement de Consultation (à savoir au vu de la propriété des aliments en termes de goût, odeur, aspect, couleur et consistance).

Par ailleurs, pour rappel, conformément à l'article 3.8.5.2 du Règlement de Consultation, les candidats ne seront pas indemnisés pour les échantillons fournis et la société qui ne fournirait pas d'échantillon ou qui serait en retard dans sa livraison obtiendra la note de zéro mais cette note ne sera pas éliminatoire.

Le Service des Marchés Publics (Tel : 04.97.11.46.00) demeure à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain DUCRUET



Adjoint Délégué à la Commande Publique